

DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
23/04/2026Date d'affichage
23/04/2026Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BONNAUD-TOUCHARD Brigitte, Mme CALI Fabienne, M. CHAPUY Bernard, Mme FLOURIOT Gwenaëlle, M. GIRAUD Romuald, Mme JEANNERET Véronique, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

Procuration :

Mme BAILLARGUET Emilie donne pouvoir à M. SALANON Jean-François

Était absent :**Étaient excusés :**

M. ALLEAU Dimitri, Mme BAILLARGUET Emilie, M. BARRAUD Alexis, M. BOUILLEAU Hugo, M. MICHAUD Ludovic

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MOREAU Mathieu

Numéro interne de l'acte : 2026-54**Objet : Annulation et remplacement de la délibération n° 2025-44 – Fixation des dates des marchés et des tarifs**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de modifier les dates des marchés initialement prévues les 4 juillet 2026 et 12 septembre 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025-44 en date du 24 juillet 2025,

Vu le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025

Considérant que les dates initialement prévues pour l'organisation des marchés, à savoir le 4 juillet 2026 et le 12 septembre 2026, ont été modifiées suite aux observations figurant au procès-verbal du 25 septembre 2025.

Considérant que le 4 juillet 2026, coïncide avec une manifestation organisée par les sapeurs-pompiers de Beauvoir-sur-Niort,

Considérant que la date du 12 septembre 2026 apparaît tardive dans la saison au regard des conditions météorologiques susceptibles d'impacter la fréquentation.

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'annuler et de remplacer la délibération précitée afin de fixer les dates aux 13 juin 2026 et 29 août 2026, tout en maintenant des conditions d'organisation favorables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- ✓ D'annuler la délibération n° 2025-44 en date du 24 juillet 2025.
- ✓ De fixer les dates des marchés communaux comme suit :
 - 13 juin 2026
 - 29 août 2026
- ✓ De maintenir le tarif de l'emplacement à 2€ le mètre linéaire

AR Prefecture

079-200076198-20260430-202654-DE
Reçu le 05/05/2026

✓ D'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
M. Mathieu MOREAU



Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 4 mai 2026
Le Maire,
Jean-François SALANON

